



Perpignan le **18 FEV. 2022**

A l'attention des membres **TITULAIRES** représentants :
- les **Collectivités Territoriales et Etablissements Publics**
- le **personnel**

A l'attention des membres **SUPPLEANTS** représentants :
- les **Collectivités Territoriales et Etablissements Publics**
- le **personnel**

Comité Technique
(Tél : 04.68.34.86.26)

Mesdames, Messieurs,

J'ai le plaisir de vous informer que la réunion extraordinaire (Procédure article 30-1 du décret n°85-565 du 30 mai 1985 relatif aux Comités Techniques Paritaires des collectivités territoriales et de leurs établissements publics) du **COMITE TECHNIQUE** se tiendra le :

Mardi 08 mars 2022 à 14h00 au CDG 66 (R+1 Salle de Conférence)

ORDRE DU JOUR

1 – Désignation des secrétaires.

2 – Organisation et fonctionnement des services

a- Lignes Directrices de Gestion

3 – Orientations en matière de politique indemnitaire et de critères de répartition y afférents

a- Délibération RIFSEEP

Les dossiers sont transmis uniquement sur le site du CDG66

Je vous prie d'agréer, l'expression de mes meilleures salutations.

Pour le Président Robert GARRABE

Par délégation

Le Directeur

Franck FRANCERIES



*Tous les courriers adressés au Centre de Gestion le sont à Monsieur le Président
Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées Orientales
Centre Del Mòn – 35 boulevard Saint Assisclé – Bât. B - BP 901 – 66020 PERPIGNAN Cedex*